



Ms. Gall. Quart. 116

Varia sur l'Alsace

563 ff. · 245 x 206 mm. (et moins) · XVIII^e siècle (début) · Alsace

Manuscrit en assez bon état, sauf des traces d'humidité · Cahiers : $1 \text{ III}^1 + 1 \text{ IV}^9 + 1 \text{ V}^{19} + 1 \text{ VI}^{31} + 1^{32} + 1 \text{ (V + 1)}^{43} + 1 \text{ VI}^{55} + 1 \text{ V}^{65} + 1 \text{ VI}^{77} + 2 \text{ V}^{97} + 2 \text{ III}^{109} + 6 \text{ VI}^{181} + 1 \text{ V}^{191} + 5 \text{ VI}^{251} + 1 \text{ IV}^{259} + 3 \text{ VI}^{295} + 1 \text{ V}^{305} + 1 \text{ III}^{311} + 1 \text{ VII}^{325} + 2 \text{ VI}^{349} + 1 \text{ VIII}^{365} + 1 \text{ VI}^{377} + 1 \text{ II}^{381} + 1 \text{ III}^{387} + 2 \text{ II}^{395} + 2 \text{ I}^{399} + 1 \text{ II}^{403} + 1 \text{ III}^{409} + 1 \text{ III}^{413} + 2 \text{ I}^{417} + 1 \text{ (I + 1)}^{420} + 1 \text{ III}^{426} + 1 \text{ VI}^{438} + 1 \text{ II}^{442} + 1 \text{ III}^{448} + 2 \text{ II}^{456} + 1 \text{ IV}^{466} + 1 \text{ IV}^{466} + 1 \text{ II}^{472} + 1 \text{ II}^{474} + 3 \text{ II}^{486} + 2 \text{ V}^{506} + 1 \text{ VII}^{520} + 2 \text{ VI}^{544} + 1 \text{ VIII}^{559}.$ Les feuillets du 1er cahier, sauf le dernier, foliotés en chiffres romains. Réclames · Pagination originale, à 1'encre noire ; foliotation postérieure, au crayon · Réglure par pliage, pour les marges de petit fond et de gouttière. Longues lignes et 2 colonnes. Justification : (160-215 mm.) x (110-150 mm.) ; 15-33 lignes écrites ; 2 mains : la 1ère (fol. 1r^0-466r^0, 503r^0-506v^0, 551r^0-554v^0), la 2e (487r^0-502v^0) · Nombreuses pages blanches.

Reliure en cuir brun (255 x 210 mm.), endommagée ; 5 nerfs doubles ; nervures dorées ; les espaces entre-nerfs décorés de motifs estampés en or ; une pièce en maroquin rouge avec le titre estampé en or : *MEMOIRES SVR LALSACE* ; les contre-plats en papier blanc ; ais en carton.

La reliure paraît avoir été exécutée dans le goût français du XVII^e siècle : le fleuron au dos ressemble bien à celui reproduit par Macchi (p. 185), désigné comme fleuron français du XVII^e siècle. Pour les ornements au dos, cf. aussi une reliure française du XVII^e siècle, reproduite également par Macchi (pl. XXXIII). Mais étant donné la date de la copie, la reliure a été exécutée au début du XVIII^e siècle, et elle est certainement originale, contemporaine à l'exécution du manuscrit. Les imprimés les plus récents joints au manuscrit portent la date de 1703. La reliure a donc été exécutée en cette année ou peu après.

L'écriture est caractéristique pour le XVII^e siècle, mais le manuscrit a été exécuté en 1702 ou peu après cette date. Au fol. 327v°- 328r°, on lit les informations suivantes (par la main du texte) : Le present translat a esté reçeu et fait substancial à l'original allemand du mieux qu'il a esté possible par moy Tabellion de Belfort le 7.^e Janvier 1665, ainsy signé S. Henrisat. Et depuis le 22.^e May 1668 a esté la coppie dud[it] translat düement collationnée à son original par moy souscrit Nottaire aud[it] lieu signé S. Gerard. Collationné et trouvé conforme à la coppie signée dud[it] Gerard, ce fait à l'instant rendu par moy soubsigné nottaire Royal estably en la province et au conseil souverain d'Alsace residant à Colmar le 12.^e juillet 1702, ainsy signé Drouineau – avec paraphe. On apprend ici que le copiste principal s'est appuyé sur la copie corrigée par un certain Drouineau qui était notaire royal au conseil souverain d'Alsace et qui travaillait sur cette copie en 1702, à Colmar. C'est





certainement en cette année ou peu après, et probablement également en Alsace, qu'on a fait la présente copie. L'autre copiste a certainement exécuté la copie au même endroit et à la même période, étant donné que la partie transcrite par lui prend fin au même cahier où recommence la première main. La table des matières (fol. 551r°-554v°) a été dressée par le premier copiste, mais la mention du dernier texte semble avoir été ajoutée après coup (la teinte de l'encre est différente) ; il paraît donc que ce dernier texte (fol. $504r^{\circ}$ - $506v^{\circ}$) ait aussi été ajouté après coup. Nombreux feuillets ont été laissés vierges - le manuscrit était certainement destiné à être complété au fur et à mesure. Au recto de la garde volante initiale, on lit une note en français, relative au contenu, dont l'écriture paraît celle du XVIII^e siècle, par une main différente que celles du texte, apposée probablement par l'un des anciens propriétaires – le fait que cette note a été rédigée en français prouve qu'après son exécution, le manuscrit se trouvait entre les mains de propriétaire(s) francophone(s). Il paraît que la note apposée sur l'un des imprimés (fol. 475r°) soit de la main principale du texte; elle comporte la date de 1710. Ceci signifie que le manuscrit a été transcrit par un érudit anonyme, à son usage personnel, et qu'il se trouvait pendant un certain temps entre ses mains. Au fol. 102r°, on trouve une note de l'un des premiers propriétaires, comportant la date de 16 septembre 1712, témoignant que celui-ci était un juriste : le 16.^e 7.^{bre} 1712 moy plaidant p[ou]r Thomas Violard de Befort Au fol. 11°, apparaît l'inscription certainement de l'un des propriétaires anciens : mathieu. Quelques corrections et notes marginales postérieures prouvent que le manuscrit était mis en usage postérieurement. A la garde collée initiale, les initiales IHMA notées au crayon ; plus bas, probablement l'indication du prix en marcs allemands: M 150 -; et au centre, la cote d'acquisition à la Königliche Bibliothek de Berlin: acc. 1896, 1 - le manuscrit a été inscrit au régistre des acquisitions de cette bibliothèque le 21 janvier 1896, avec indication de provenance : Joseph Baer & Co. Frankfurt a/M. Au dos, une pièce de cuir rouge avec la cote actuelle estampée en or: Ms. gall. Quart. 116; (1r°) la cote actuelle; (1v°, 554v°) estampilles de la Königliche Bibliothek de Berlin.

VARIA SUR L'ALSACE:

I (1r°-177v°) MEMOIRE CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE LA CHAMBRE SOUVERAINE D'ALSACE (1r°-v°) page de titre. (2r°-6r°) > Preface contenant la division du livre et comme la maison d'Autriche avoit acquis ce qu'elle possedoit en Alzace < Pour prendre une solide resolution sur l'establissement de la Chambre souveraine d'Alzace, il est absolument necessaire ... - ... il semble à propos d'en donner icÿ quelque connoissance avant touttes choses. (6r°-177v°) Texte. > Premiere Partie. De l'Estat Ecclesiastique et premierement de la jurisdiction spirituelle que les paÿs cedés à sa Majesté par le susd[it] Traitté de Munster, sont obligés de reconnoistre < Quoyque le Spirituel et le Temporel ayent des objets bien differents,





il n'y a point ... - ... et les officiers de la Chambre devront aussy s'emploier tres soigneusement à cette recherche. Le commanditaire de ce mémoire était Charles Colbert de Croissy (cf. fol. 1v°), né à Reims et mort à Versailles (1625-1696), diplomate français, entre autres nommé intendant d'Alsace en 1656, et président à mortier du parlement de Metz, en 1662-1663. Le texte obéit à la division en six parties. Ce mémoire est conservé dans le ms. 627 (45 - R. 63), exécuté au XVII^e siècle, de la Bibliothèque d'Aix (cf. le « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France », Départements – tome XVI, par M. l'abbé Albanès, Paris, 1894, p. 276) et dans le ms. 257 de la Société d'Archéologie Lorraine à Nancy, conservé aujourd'hui aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy (cf. le « Catalogue de la bibliothèque de M. Le Blanc », Paris 1729, n° 3249 ; J. Le Long, « Bibliothèque historique de la France », n° 38712 ; et le « Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France », Sociétés Savantes, tome I^{er}, Amiens, Poitiers, Evreux, Montpellier, Nancy et Paris, Paris 1931, p. 309).

II (179r°-237v°) PROCES VERBAL DE CE QUI S'EST FAICT A L'ASSEMBLEE DES DIX VILLES CONVOCQUEES A HAGUENAU, ENTRE LES COMMISSAIRES DU ROY ET LES DEPUTEZ DES DITTES VILLES, POUR LA RECEPTION ET INSTALLATION DE M. LE DUC MAZARIN EN L'OFFICE DE GRAND BAILLIF DE HAGUENAU. RECEU AVEC LA DESPESCHE DE M. LE PRESIDENT COLBERT, DU 19. LA NOVIER 1662. Proces Verbal des sieurs Colbert, president au Conseil Souverain d'Alsace de la part de Turckheim, Jean Willeman, Bourguemaistre et Jean Henminan, Greffier de la ditte Ville. Texte conservé dans le ms. Paris, BnF fr. 15505 (fol. 213r°-266r°) – les deux manuscrits sont proches au niveau textuel.

III (238v°-253r°) MEMOIRE CONCERNANT LA DEMANDE QUE LE ROY A FAIT A QUELQUES HABITANS DES VILLES IMPERIALLES, DES DIXMES, DE GRAINS, VINS ET FOINS QU'ILS RECUËILLENT DES TERRES ET BIENS QU'ILS ONT ACQUIS DANS L'ESTENDUE DE LA JURISDICTION DE SA MAJESTE, COMME AUSSY DES RAISONS QU'ILS ALLEGUENT POUR S'EN EXEMPTER. Premierement l'on doit sçavoir que les Estats d'Alsace, dans les diettes ... - ... et déz long temps après par un traitté de paix. Texte conservé dans un manuscrit du département du Haut-Rhin.





IV (254v°-262v°) MEMOIRE POUR MONSTRER QUE LES DIX VILLES IMPERIALLES D'ALSACE SONT SUBJETTES AUX DROITS QUE LE ROY LEVE DANS L'ALSACE POUR LES BIENS QUE LES HABITANS DESDITTES VILLES POSSEDENT HORS DE LEUR BANLIEÜE. > Pour respondre au[x] questions proposées à Colbert. Premierement < Landgraves, selon l'explication ... - ... de cette seigneurie ne pouvant pas monter à 600^{tt} à present. > Fin < Texte non recensé dans d'autres manuscrits.

V (263r°-v°) LES PIECES DEPENDANTES DU FIEF D'OFFEMBOURG.

VI (272r°-296r°) Monsieur de Rosselange : Memoires sur l'estat de la province d'Alzace au temps que le Roy s'en mit en possession en suitte du traite de Munster. (272v°) Avant-propos. Ces Memoires ont esté dressez quelques années aprez la conclusion du Traitté de Munster ... - ... qui l'emploioient pour leurs affaires. (273r°-296r°) Texte. > Memoires dressez par Mons. de Rosselange sur la province d'Alsace et sur l'estat où elle estoit lorsque le Roy s'en mit en possession en vertu du Traitté de Munster < Alsace est separée en trois parties ... - ... pour le droit des dix villes et du bailliage de Haguenau. Texte conservé dans un manuscrit du département du Haut-Rhin.

VII (299r°-305r°) MONSIEUR DE ROSSELANGE : MEMOIRES SUR LA CESSION FAITE AU ROY DE LA PROVINCE D'ALSACE PAR LE TRAITTE DE MUNSTER. Au traitté de Munster, l'article commenceant en troisieme lieu, est d'un examen fort particulier ... - ... ils se trouveroient toujours de la Landvogtée de Haguenau. Texte conservé dans un manuscrit du département du Haut-Rhin.

VIII (314r°-328r°) Ordonnance portant reglement pour le gouvernement des forets situées en Alsace et autres pays anterieurs d'Austriche, donne a Prague le 17.° d'avril 1557, par Ferdinand I.°, frere de Charles Quint, lors Roy des Romains, de Hongrie et de Bohesme, comte provincial d'Alsace, et qui fut couronne empereur l'année suivante, en consequence de la demission de son frere. *Nous Ferdinand, par*





la grace de Dieu, Roy des Romains ... - ... Donné en nostre chasteau à Prague, le 17.^e jour du mois d'avril, l'an 1557, de nostre regne des Romains le 27.^e et des autres le 31.^e Traduction française de l'original allemand. Pour l'origine de la traduction et de la copie cf. les formules employées aux fol. 327v°-328r°. Texte conservé dans un manuscrit du département du Haut-Rhin.

IX (330r°-340v°) Concordat passe le 18.° d'aoust 1620, entre Leopold, archiduc d'Austriche, d'une part, et Guillaume, evesque de Basle, d'autre, pour regler les limites de la jurisdiction ecclesiastique et de la seculiere dans le dioceze de Basle. > Copia Concordatorum < Nous Leopold, par la grace de Dieu, Archiduc d'Austriche ... - ... le dix huitiesme aoust Mil six cens vingt (.sign. in org.) Leopold Guillaume Evesque de Basle.

X (344r°-v°) Lettre du Roy escrite a M. l'evesque de Basle, le 23.º d'avril 1650, par laquelle Sa Majeste le prie d'establir un official a Altkirch ou en telle autre ville de la province d'Alsace qu'il jugera plus commode. *Monsieur l'Evesque de Basle, sçachant que par le passé* ... - ... *Escrit à Paris le 23e d'avril 1659, ainsi signé Louis et plus bas par le Roy Le Tellier*.

XI (347r°-352r°) Donation faite par le Roy du comte de Pherrette et des seigneuries de Belfort, Delle, Tannes, Alkirck et Isenheim au cardinal Mazarin, en decembre 1658. Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous presens ... - ... comté de Pherette, la seigneurie de Belfort, Delles, Tannes, Altkirck et Isenheim.

XII (352v°-353r°) Document attestant la donation dont il est question dans le document précédent, émis par Louis XIV, à Paris, en février 1659. Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à nos amés ... - ... et de nostre Regne le seizieme, et plus bas signé par le Roy, en son conseil Foucault et scellé.





XIII (353v°-354r°) Extrait des registres du Conseil souverain. Veu par le Conseil souverain les lettres données à Paris le dixiesme feuvrier dernier, signé par le Roy ... - ... fait à Isenheim, au Conseil souverain, le onziesme mars Mil six cens cinquante neuf, signé par le Conseil Taille Greffier. Collationé aux originaux par moy, Conseiller Secretaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses finances.

XIV (355r°) EDIT DE ERECTION DU CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE, DU MOIS DE SEPTEMBRE 1654. Le copiste a transcrit seulement la formule initiale : *Louis, par la Grace de Dieu*, et a abandonné la transcription de la suite.

XV (356v°-367r°) Proces verbal des commissaires deputez par le Roy pour l'establissement du Conseil souverain de l'Alsace, contenant la prise de possession de cette province au nom de Sa Majeste. *L'an Mil six cent cinquante huit, le 14.º jour de novembre, Nous Charles Colbert ... - ... Colbert et Bassant, et plus bas François Baille, Greffier dudit Conseil.*

XVI (368r°-376r°) EDIT DU ROY PORTANT CREATION D'UN CONSEIL PROVINCIAL EN ALSACE, DONNE A PARIS, AU MOIS DE NOVEMBRE 1661 ET PUBLIE LE VINGT CINQ 7. bre 1662. Ce document est conservé dans le ms. 4972 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (fol. 4r°-6v°), qui constitue comme celui-ci une simple copie – divergences minimes entre les deux copies.

XVII (427r°-434r°) MEMOIRE POUR LA VILLE DE STRASBOURG AU SUJET DES TERRES QUI LUY APPARTIENNENT ET QU'ELLE PRETEND N'ESTRE PAS COMPRISES DANS LA CESSION DE L'ALSACE. Ensuitte du Memoire presenté au Conseil souverain d'Alsace par le Senat de la Republique de Strasbourg, le 28.^e du mois de may 1680 ... - ... en vertu des titres suivants cy aprez qui sur ses instances y ont esté joints. Document non recensé dans d'autres manuscrits.

XVIII (435r°-437r°) ECKBOLTZHEMIUM CUM BANNO, CURIA DOMINICALI, MOLENDINO, MANSIS, AGRIS, PRATIS NEMORIBUS CAETERISQUE APPERTINENTIIS PERTINET AD COLLEGIUM





CANONICORUM ECCLESIAE S[ANC]TI THOMAE ARGENTINENSIS. Ex donatione Dogaberti Regis francorum iuxta testimonium libri salici ecclesiae ... - ... quae ex praesentibus quibuscunque in contrarium possent desumi. Document non recensé dans d'autres manuscrits.

XIX (438r°-v°) Extraict des originaux touchant la propriete du village de Furnen. La moitié du village de Furnen a esté vendu par Henry, comte de Deux Ponts ... - ... et moitié par les enfants de sa soeur defuncte.

XX (459r°-466r°) Lettre du Conseil supérieur d'Alsace adressée à Louis XIV (sans date). > Au Roy, Sire < Vostre Conseil superieur d'Alsace est averty par diverses lettres ... - ... et que vous n'escouterez point l'injuste demande du Parlement de Metz. > FIN <.

XXI (487r°-492v°) ESTAT DES PRESIDIAUX, BAILLIAGES, PREVOSTES ET AUTRES JURISDICTIONS RESSORTISSANTES NUEMENT AU CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE. L'on peut diviser les justices ressortissantes nuement audit Conseil ... - ... font administrer la justice par leur magistrat. Document non recensé dans d'autres manuscrits.

XXII (497r°-503r°) MEMOIRE CONCERNANT LES LIMITES DE LA BASSE ALSACE. *Par l'article quatre du traité de paix ... - ... que ledit Conseil, iceluy arret en datte du ...* Cf. le ms. 257 de la Société d'Archéologie Lorraine à Nancy, conservé aujourd'hui aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy (fol. 153r° et ss.).

XXIII (504r°-506v°) DESCRIPTION DES TROIS ETATS DE LA HAUTE ALSACE ET DE LEURS DIETTES ET ASSEMBLEES GENERALES. Quand il se presentoit cy devant quelque eminent danger de guerre et de troubles ou autre sujet ... - ... abbé de Derneback. Texte non recensé dans d'autres manuscrits.

(551r°-554v°) Table des pieces contenues en ce recueil.





Ces documents se trouvent dans d'autres manuscrits, mais leur choix est probablement unique dans cet exemplaire. Accompagné de documents relatifs à l'Alsace, en français et en latin, imprimés aux XVII^e et XVIII^e siècles. Sur ce manuscrit cf. Lemm, p. 21.